

AN :

BIENV :

CIGOGNE :

DA :

Num :

- Association Loi 1901 – Agréée par l'U.D.A.F.34 et affiliée à la Fédération Nationale Jumeaux et Plus, l'Association - 28, Pl.St Georges – 75014 PARIS
Jumeaux & Plus 34 - Siège social : 2ter Bd Frédéric Mistral 34740 VENDARGUES - Tél. : 06 52 74 04 01



- BULLETIN D'ADHESION 2018 -

A retourner à : Jumeaux et Plus 34 . A. LOPEZ
2 ter Bd Frédéric MISTRAL 34740 VENDARGUES

Nom & prénom du père

Date et lieu de naissance

Nationalité

Profession

Etat Civil : marié / union libre / célibataire / pacs /

Nom & prénom de la mère.....

Date et lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse.....

.....

Téléphone : / / / /

Adresse e-mail père :

Adresse e-mail mère :

Compétences particulières :

.....

Caisse allocataire (CAF, MSA, autre)

Indiquez ci-dessous tous les enfants vivant dans le foyer

Nombre d'enfant(s) à naître

Nom	Prénom	F/G	Date de naissance

Date d'accouchement prévue le :

Type de « multiples » attendu	Jumeaux	Triplés	Quadruplés
-------------------------------	---------	---------	------------

Comment avez vous connu l'association :

Jumeaux et Plus 34 propose un service de location de matériel de puériculture (poussettes, coques-auto) sous réserve de disponibilité de matériel.

Envisagez-vous d'utiliser ce service ? entourez votre réponse OUI / NON

Si oui, quel matériel vous intéresserait ? entourez vo(s)tre réponse (s)

Poussette double

Poussette triple

Coque(s)-auto

Précisez le nombre de coque(s)-auto :

Dès réception de votre carte d'adhérent, CONFIRMEZ VOTRE INTENTION DE LOCATION au bénévole dont le n° de téléphone vous sera indiqué dans votre Dossier Adhérent.

ATTENTION : Pour bénéficier de ce service, la famille doit être à jour de sa cotisation annuelle (même si la location est étendue sur 2 années civiles). Dans la négative, le matériel loué devra être restitué sans qu'aucun remboursement de loyer ne soit possible.

A/ Acceptez-vous de paraître dans l'annuaire de l'association de l'Hérault ?

1/ avec votre adresse ? OUI / NON

2/ avec votre n° de téléphone ? OUI / NON

3/ avec votre adresse internet OUI / NON

B/ Accepteriez-vous de rencontrer des journalistes ? OUI / NON

C/ Photographie(s) de vos enfants que vous adresserez éventuellement :

- Pourrions-nous l'(les) publier dans notre gazette Maxi-Mômes ? OUI / NON

- Pourrions-nous l'(les) publier sur notre site internet

(<http://jumeaux34.free.fr>) ? OUI / NON

- Pourrions-nous l'(les) insérer dans l'Album-Photos

de Jumeaux et Plus 34 ? OUI / NON

- Pourrions-nous insérer votre faire-part dans

l'Album de Jumeaux et Plus 34 ? OUI / NON

→ si le photographe est un professionnel, il doit impérativement donner son autorisation.

- Photographie prise (par un de nos membres) lors d'une de nos manifestations

(pique-nique, arbre de Noël, ...) :

- Pourrions-nous la publier dans notre gazette Maxi-Mômes ? OUI / NON

BANQUE :

CHEQUE N° :

AN :

BIENV :

CIGOGNE :

DA :

Num :

La famille adhère à l'Association Jumeaux et Plus 34 à partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 :

- Elle règle son adhésion * de 30 euros
- Elle doit fournir : un certificat médical attestant la grossesse multiple
ET les photocopies des pages du livret de famille : a) pour les enfants déjà nés et constituant la fratrie
b) à la naissance des multiples ou d'un autre enfant.

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, nous vous informons **que tout dossier d'adhésion incomplet ne pourra être enregistré et la famille ne pourra accéder aux services proposés par Jumeaux et Plus 34.**

Conformément à l'article 1^{er} du Code de la Famille, les familles de nationalité étrangère devront pouvoir faire état de leur établissement régulier en France.

Les informations portées sur ce bulletin d'adhésion sont destinées UNIQUEMENT à :

- la gestion courante de votre association Jumeaux et Plus 34,
- la Fédération Nationale Jumeaux & Plus,
- l'Union Départementale des Associations Familiales,
- l'Union Nationale des Associations Familiales.

L'adhésion à l'Association Jumeaux et Plus 34 comprend l'abonnement à l'Echo des Multiples, bulletin de la Fédération Nationale expédié en publipostage.

La loi 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès du Président de Jumeaux et Plus 34.

Fait à le
Signature(s) du père et/ou de la mère

Tout règlement (adhésion, location, ...) doit être effectué UNIQUEMENT par chèque bancaire ou postal « à l'ordre de Jumeaux et Plus 34 »

* Tarif Adhésion au 01/01/2018	- 1 ^{ère} année	30 euros
	- 2 ^{ème} année	30 euros
	- 3 ^{ème} année	25 euros
	- au delà	20 euros

Attention : les espèces et mandats-cash sont refusés

Important : les familles qui ont déjà adhéré à Jumeaux et Plus dans un autre département, doivent adresser avec leur bulletin d'adhésion leur(s) carte(s) d'adhérent justifiant de(s) l'année(s) d'adhésion antérieure(s)

BANQUE :

CHEQUE N° :